

L'Association des Maires du Loiret



ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET

■ AML

8 rue d'Escures 45000 ORLÉANS
Tél : 02 38 54 45 46 - Fax : 02 38 54 90 94
E-mail : am.loiret@aml45.asso.fr
www.aml45.asso.fr



*Frédéric Cuillerier
Président*

C'est le 28 mai 1968 que fut créée l'Association des Maires du Loiret, à l'initiative de Kléber Malécot, en sa qualité de président du Syndicat de Communes pour le Personnel Communal. Ce dernier indiquait alors que la création d'une telle association permettrait certainement, à l'instar de ce qui se passait dans d'autres départements, de « créer entre les maires des liens de solidarité et d'amitié afin d'exercer une action municipale plus féconde ».

Lors de sa première assemblée générale, le 13 mars 1970, l'association enregistrait 250 adhérents sur les 346 communes que comptait alors le Loiret. En 1980, toutes les communes adhéraient à l'AML. Au 1er juillet 2014, 39 structures intercommunales adhèrent à l'association en plus des 334 communes que compte désormais le Loiret, ce qui représente 375 adhérents.

Depuis 1968, six présidents se sont succédé à la tête de l'AML :

- ♦ 16 mai 1968 : Roger Secrétain, maire d'Orléans
- ♦ 30 juin 1971 : Kléber Malécot, maire de Neuville-aux-Bois
- ♦ 9 octobre 1995 : Eric Doligé, maire de Meung-sur-Loire
- ♦ 14 juin 2001 : Jean-Noël Cardoux, maire de Sully-sur-Loire
- ♦ 16 décembre 2004 : Xavier Deschamps, maire de Marcilly-en-Villette
- ♦ 18 juin 2014 : Frédéric Cuillerier, maire de Saint-Ay

■ Les statuts

Les statuts adoptés le 28 mai 1968, ont été modifiés à trois reprises :

- ♦ 13 juin 1998 : modification du mode d'élection du Comité directeur. Ses membres sont désormais élus par arrondissement afin d'assurer une meilleure représentation géographique des maires ;
- ♦ 24 juin 2000 : possibilité pour les présidents de structures intercommunales à fiscalité propre d'adhérer à l'AML ;
- ♦ 19 juin 2004 : possibilité pour les structures intercommunales sans fiscalité propre d'adhérer à l'AML. Il est en outre précisé que l'AML peut se porter partie civile aux côtés d'élus municipaux agressés ou menacés dans l'exercice de leurs fonctions.

Un règlement intérieur dont la dernière version date du 25 septembre 2005, complète et précise certaines dispositions des statuts, notamment en ce qui concerne l'administration interne de l'association.

LE COMITÉ DIRECTEUR

L'association est dirigée par un Comité directeur élu pour 6 ans. Celui-ci compte 23 membres dont 2 membres de droit : le maire d'Orléans et un maire représentant le Conseil Général du Loiret, et 21 membres élus pour représenter chaque arrondissement selon la répartition suivante : 9 sièges pour l'arrondissement d'Orléans, 5 sièges pour l'arrondissement de Pithiviers et 7 sièges pour l'arrondissement de Montargis.



■ Président

Frédéric CUIILLERIER

Maire de Saint-Ay

■ Vice-présidents

Christian BOULEAU
Maire de Gien

Jacques MARTINET-VIERTHELIN
Maire de Saint-Denis-en-Val

■ Trésorier

Jean-Claude BOUVARD
Maire de Guigneville

■ Trésorier adjoint

Hugues SAURY
Maire d'Olivet

■ Secrétaire

Bernard DELAVEAU
Maire de Paucourt

■ Secrétaire adjointe

Nicole LEPELTIER
Maire de Villemurlin

■ Autres membres

Bernadette ABSOLU
Christian BOURILLON
Patrick CHOFFY
Delmira DAUVILLIERS
Jean-Pierre DOOR
Marie-Françoise FAUTRAT
Hubert FOURNIER
Georges GARDIA
Jacques GIRAULT
Serge GROUARD
Pascal GUDIN
Pauline MARTIN
Philippe NOLLAND
Nicole PINSARD
Claude RENUCCI
Jean-Luc RIGLET

Maire de Vimory
Maire de Chevillon-sur-Huillard
Maire de Boisseaux
Maire de Malesherbes
Député-maire de Montargis
Maire de Nangeville
Maire de Neuvy-en-Sullias
Maire de Corbeilles
Maire d'Autry-le-Château
Député-maire d'Orléans
Maire d'Artenay
Maire de Meung-sur-Loire
Maire de Pithiviers
Maire de Boulay-les-Barres
Maire de Beaune-la-Rolande
Maire de Sully-sur-Loire

Une équipe de 5 personnes, met en œuvre les orientations définies par le Comité directeur de l'AML (cf. 2^{ème} de couverture).

■ L'assemblée générale

Elle est composée de l'ensemble des adhérents et se réunit une fois par an. Depuis 1998, l'AML propose des stands à différents partenaires des collectivités locales qui profitent de ce rassemblement des élus du département pour établir des contacts privilégiés et présenter les services susceptibles d'intéresser les communes et EPCI.



■ Les réunions d'information

Aux réunions thématiques ouvertes aux élus locaux et à leurs collaborateurs s'ajoutent chaque année les réunions d'arrondissements auxquelles sont conviées les personnalités locales.

■ Les sessions de formation

Depuis le 23 juillet 2003, l'AML est agréée par le Ministère de l'Intérieur pour dispenser de la formation aux élus locaux. De nouveaux thèmes sont proposés chaque semestre. L'AML peut également organiser des formations « à la carte » dédiées aux conseillers municipaux ou communautaires d'une même collectivité.

■ Le conseil juridique

Deux chargés d'études juridiques se tiennent à la disposition des adhérents pour répondre aux interrogations les plus diverses à l'exception de celles liées au personnel communal. Une sélection des dossiers traités est régulièrement mise en ligne sur le site internet de l'AML www.aml45.asso.fr.

■ Les publications

◆ L'Officiel des élus et des collectivités du Loiret

Cet ouvrage réalisé au début du mandat municipal présente quantité d'informations sur les communes et structures intercommunales du Loiret et sur les élus qui animent la vie départementale.

◆ AML info et @mail info

Ces bulletins d'information paraissent en alternance tous les deux mois, le premier sous format papier, le second en version électronique.

◆ Les manuels de l'AML et les Cahiers du Réseau

Les juristes de l'AML participent régulièrement à la rédaction d'ouvrages thématiques qui sont publiés soit dans la série des « *Manuels de l'AML* » réservée aux élus du Loiret, soit dans la collection nationale des « *Cahiers du Réseau* » dirigée par l'Association des maires de France. L'AML a déjà signé ou co-signé 4 ouvrages dans ce cadre.